

Procès verbal du conseil municipal du 30 mars 2023

L'an deux mille vingt trois, le trente mars, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mr Roland GUÉVILLE, Maire.

Etaients présents : Jacques BINARD, Sonia BOSSART, Tanguy CALBRIX, Martine CHÉRON, Romain CORNU, Éric DESCHAMPS, Roland GUÉVILLE, Évelyne LANGLOIS, Damien LE BEL, Caroline LEFEBVRE-ÉVENOT, Stéphane LEROY, Isabelle PRIEUX.

Excusés :

Franck BIVILLE, procuration donnée à Romain CORNU,
Jasmine DOUILLET, procuration donnée à Damien LE BEL,
Annette FAUCON, procuration donnée à Jacques BINARD,
Rodolphe PERRIER, procuration donnée à Tanguy CALBRIX,
Natacha SAVARIE, procuration donnée à Caroline LEFEBVRE-ÉVENOT.

Secrétaire de séance : Martine CHÉRON

Après lecture de l'ordre du jour et adoption à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 2 mars 2023, Roland Guéville, maire, interrompt la séance afin de donner la parole au public.

Le public s'exprime sur la sécurité routière de la rue des Jonquilles.

Reprise de la séance du conseil municipal à 21h13

PROJET AMENAGEMENT AUTOUR DU STADE (Délibération 2023/12)

VALIDATION DU CHOIX DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES MARCHE PUBLIC MISSION CSPS ET CONTROLE TECHNIQUE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE ASSOCIATIVE, LAREHABILITATION D'UN VESTIAIRE AINSI QUE LA CREATION D'UNE AIRE SPORTIVE ET D'UNE PLAINE DE JEUX

Monsieur Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que la consultation des entreprises relative au marché public Mission CSPS et CONTROLE TECHNIQUE pour la construction d'une salle associative, la réhabilitation d'un vestiaire ainsi que la création d'une aire sportive et une plaine de jeux est achevée depuis le 31 Janvier 2023.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le Mardi 28 Février 2023 pour procéder à l'analyse des plis.

A l'issue de cette analyse, la commission d'appel d'offres a proposé de retenir :

- L'APAVE pour un montant de 5 745,00 € H.T soit 6 894,00 € T.T.C
- OPCN pour un montant de 5 663.75 € H.T soit 6 796,50 € T.T.TC

M. Roland GUEVILLE, Maire, propose de retenir le choix de la commission d'appel d'offres.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de retenir :

- L'APAVE pour la mission de CONTROLE TECHNIQUE et OPCN pour la mission CSPS aux conditions générales de l'offre de prix.

- Autorise le maire à signer tous documents relatifs au marché public Mission CSPS et CONTROLE TECHNIQUE.
- Dit que le montant sera inscrit au Budget Primitif 2023.

VIE ASSOCIATIVE

Renouvellement convention association LIS MOI UNE HISTOIRE (Délibération 2023/13)

M Roland GUEVILLE, Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal, la convention passée avec l'Association LIS MOI UNE HISTOIRE dans le cadre du développement du programme culturel en faveur de la toute petite enfance sur le territoire de la commune pour l'année 2022 et adoptée par délibération le 16 Décembre 2021.

M Roland GUEVILLE propose de renouveler cette convention pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité avec une abstention (Mme Jasmine DOUILLET).

- Adopte le renouvellement de la convention,
- Autorise Monsieur le Maire à signer, pour l'année 2023, la convention avec l'Association LIS MOI UNE HISTOIRE.
- Fixe le montant à 400,00€.

Subvention aux associations 2023 (Délibération 2023/14)

Vote des subventions aux associations

Le Conseil Municipal, après avoir étudié les comptes et budgets des différentes associations ainsi que leurs projets pour l'année 2023, décide d'allouer au titre de l'exercice 2023, les subventions de la manière suivante :

➤ Association Médico Educative Rouennaise	150€ à l'unanimité
➤ BTP CFA Georges LANFRY	65€ à l'unanimité
➤ Centre Normandie Lorraine	200€ à l'unanimité
➤ Comité d'Animation des Fêtes d'Eslettes	1 000€ 15 pour/ 2 abstentions
➤ Coopérative Scolaire Ecole Claudine Guérin	400€ à l'unanimité
➤ Coopérative Scolaire Ecole Denis Diderot	600€ à l'unanimité
➤ Exceptionnelle Ecole Denis Diderot	1 500€ à l'unanimité
➤ Fondation Brigitte Bardot	200€ à l'unanimité
➤ Football Club du Nord-Ouest	700€ à l'unanimité
➤ Foyer Rural de Jeunes et d'Education Populaire	2 500€ 16 pour / 1 abstention
➤ Foyer Socio- Educatif Collège Eugène Noël	930€ à l'unanimité
➤ HANDI SUP	100€ à l'unanimité
➤ Les Amis du Livre	1 700€ 16 pour/1abstention
➤ PAR-TAGE Espace horticole	65€ à l'unanimité
➤ Papillon Blancs	100€ à l'unanimité
➤ Restaurants du Cœur	250€ à l'unanimité
➤ SPORTEE	300€ à l'unanimité
➤ SSIAD	500€ à l'unanimité
➤ Secours Populaire	200€ à l'unanimité
➤ SOLEPI	1 000€ à l'unanimité

ENFANCE ET JEUNESSE

Autorisation de signature convention de partenariat, dispositif « bons temps libre » (Délibération 2023/15)

Mr Le Maire expose la convention de la CAF qui a pour objet de favoriser l'accès des enfants et jeunes de 3 ans à 18 ans révolus à la pratique de loisirs de proximité. L'aide « bon temps libre » peut financer, l'inscription de l'enfant dans un accueil de loisirs agréé durant les périodes hors scolaire avec prises en compte des périodes de vacances de l'année en cours.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser Mr Le Maire à signer la convention avec la CAF autorisant l'acceptation des « bons temps libre » pour le règlement de prestations liées à l'accueil Collectif des Mineurs.

FINANCES

Accord de principe de garantie opération de réhabilitation logements rue des Aubépines (Délibération 2023/16)

La SA « LOGEO SEINE », sollicite du Conseil Municipal un accord de principe de garantie d'emprunt à hauteur de 100% garantie à hauteur de 100% pour l'opération suivante :

- Réhabilitation de 35 maisons situées Rue des Aubépines.

Cette opération est financée par plusieurs lignes de prêts pour un montant total de 1 683 408€ auprès de la Banque des Territoires,

La Société a fourni une note de présentation avec le montage financier de l'opération permettant de s'assurer de la solidité du dossier,

Au vu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- De donner son accord de principe de garantie d'emprunt à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 683 408€ souscrit par l'emprunteur auprès de la Banque pour l'opération sus-décrite.

Vote des taux des taxes 2023 (Délibération 2023/17)

Jacques BINARD rappelle l'engagement de l'équipe municipale de ne pas augmenter les taux des impôts susceptibles d'être levés sur le territoire communal pendant la mandature 2020 - 2026.

Jacques BINARD rappelle la stagnation des taux depuis l'année 2012 et l'intégration en 2021 de la taxe du Département sur le Foncier Bâti au profit de la Commune.

Jacques BINARD informe qu'il convient, cette année, de délibérer sur un taux de taxe d'habitation pour les résidences secondaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide des taux suivants pour l'année 2023 :

Taxe d'habitation (résidence secondaire)	25,65%
Foncier bâti	62,68%
Foncier non bâti	84,40%

Adoption du budget primitif (Délibération 2023/18)

Jacques BINARD présente le Budget Primitif 2023.

Il s'équilibre :

➤ En dépenses et recettes de fonctionnement à	1 851 476,93€
➤ En dépenses et recettes d'investissement à	1 143 486,71€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2023 tel que présenté.

- INFORMATIONS

- A la demande du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), nous devons nommer un correspondant incendie. Ce sera Stéphane Leroy. Une délibération entérinera ce choix lors du prochain conseil municipal.
- Un débat s'engage pour la date de la fête des Charmes, organisé par le Conseil Municipal des Enfants : la date du 10 juin à partir de 15h est retenue.
- Jacques Binard nous informe que nous avons maintenant 880 smartphones abonnés à PANNEAU POCKET Eslettes.
- Stéphane Leroy fait le point sur le planning des permanences pour la distribution des sacs de déchets verts.
- Isabelle PRIEUX et Romain CORNU donnent un rapide compte-rendu du dernier conseil d'école où un débat actif est intervenu relatif aux repas ne semblant pas équilibrés ; il conviendra de réfléchir à la mise en place d'une commission travaillant sur les menus.
- Il est rappelé la date du prochain conseil fixé au 11 mai 2023

Fin de la séance à 23h19.